

Lettre info n°12 - 29 Mai 2020

Informations Sérologie SARS-CoV-2



Les tests sérologiques Covid-19 sont enfin validés par le CNR !!!

Nous l'attendons pour respecter les recommandations. Nos tests sérologiques Covid-19 viennent d'être validés par le CNR (Spécificité >98% et Sensibilité >90%) !

Les indications pour la réalisation des sérologies et leur **prise en charge par la Sécurité Sociale** ont également été définies :

- Diagnostic initial de patients symptomatiques graves hospitalisés, si tableau clinique ou scano-graphique évocateur et RT-PCR négative.
- Diagnostic de rattrapage de patients symptomatiques graves hospitalisés mais n'ayant pas été en mesure de réaliser un test RT-PCR dans l'intervalle des 7 jours suivant l'apparition des symptômes.

En ville :

- **Diagnostic initial** de patients **symptomatiques** sans signe de gravité suivis **en ville** si tableau clinique évocateur et test **RT-PCR négatif**.
- **Diagnostic de rattrapage** chez des patients **symptomatiques** avec suspicion clinique sans signe de gravité mais n'ayant pas été en mesure de réaliser un test RT-PCR dans l'intervalle des 7 jours suivant l'apparition des symptômes.
- **Diagnostic** chez les **professionnels soignants non symptomatiques**, en complément du dépistage et de la détection de personne-contact par RT-PCR selon les recommandations en vigueur, **si la RT-PCR est négative**.
- **Diagnostic** chez les **personnels d'hébergement collectif** (établissements sociaux et médico sociaux, prisons, casernes, résidences universitaires, internats) **non symptomatiques** en complément du dépistage et de la détection de personne-contact par RT-PCR selon les recommandations en vigueur, **si la RT-PCR est négative**

Pour compléter ces indications :

- La sérologie doit être réalisée minimum à **J14** après le début des symptômes (délai moyen d'apparition des anticorps). **Si** le délai est <14 j et qu'il y a toujours des symptômes, la réalisation d'une PCR pourra être proposée.
- **Pour faciliter la prise en charge des patients au laboratoire, nous vous remercions d'inscrire sur votre ordonnance :**
 - o **L'indication de la sérologie** (dans le cadre du diagnostic de rattrapage, si le patient ne présente plus de symptômes, la sérologie ne sera pas remboursée)
 - o **La date de début des symptômes si patient symptomatique** (>14 jours pour une prise en charge)
 - o **Si le patient a déjà eu une PCR** (Oui ou Non)

Malgré tout, il persiste encore de nombreuses interrogations par manque de recul sur la maladie : à ce jour la présence d'anticorps ne permet pas d'affirmer une immunité protectrice et ne permet pas de définir si le sujet est contagieux ou non.

Bon courage et merci à tous !

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions !

Références : HAS – NABM

Dr Le Parc - Dr Bories

Parlez-en à votre biologiste.

AIX-LES-BAINS
902, boulevard
Franklin Roosevelt
73100 AIX-LES-BAINS
04 58 17 41 81

ANNECY
1, rue du Travail
74000 ANNECY
04 50 45 65 03

CRUSEILLES
31, Grande Rue
74350 CRUSEILLES
04 50 44 00 07

MARIGNIER
42, avenue du Pont Neuf
74970 MARIGNIER
04 50 34 08 95

POISY
2109, route d'Annecy
74330 POISY
04 28 38 74 72

RUMILLY
52, avenue Gantin
74150 RUMILLY
04 50 01 06 03

THONON-LES-BAINS
Le Carré Bleu
25, avenue des Vallées
74200 THONON-LES-BAINS
04 50 81 50 86